

Les institutions judiciaires mais plus encore le droit de l'environnement sont désormais bousculés par la question de l'effectivité du droit, c'est-à-dire l'urgence d'une application concrète des règles de droit et tout particulièrement des règles favorisant la transition écologique. L'objet de ce cycle de conférences est donc de tenter de répondre à la question de l'effectivité qui oblige à redéfinir les notions croisant justice et environnement. Deux voies s'ouvrent.

D'abord, classique, la voie de la redéfinition des notions traditionnelles du contentieux et du droit de l'environnement sous le coup de l'effectivité. Tant la justice que le droit de l'environnement doivent être pensés sous un angle non plus formel mais concret, effectif. Car de la justice formelle à la justice réelle, ou de l'environnement à une politique environnementale et sociale, c'est la question qui se pose, notamment celle de l'acceptabilité sociale tant des politiques de l'environnement que des institutions républicaines, dont la justice. Quelles sont les nouvelles formes de justice environnementale, quels en sont les nouveaux acteurs ? Quel rôle pour les populations, mais aussi les écosystèmes ? En somme, à quelles conditions une justice environnementale peut être socialement acceptable ?

Ensuite, plus innovante, la voie de l'épistémologie du droit, imposée par la question de son effectivité qui convoque désormais les sciences de la nature et sociales : science participative, décolonisation des sciences sociales, transdisciplinarité, innovation dans les sciences sociales et sciences dures, transformation radicale des épistémès telle la notion d'anthropocène qui fait vaciller les catégories traditionnelles du droit telle la *summa divisio* entre les personnes et les choses, ou l'ancienne conception étatique et territoriale du droit.



5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
www.courdecassation.fr
twitter : @courdecassation
télécopie : 01 44 32 78 28

Ce colloque est enregistré et diffusé en direct sur :    Periscope  YouTube  vimeo

CONFÉRENCES - CYCLE 2021

Justice environnementale : le défi de l'effectivité



Programme 2020-2021

*Grand'chambre de la Cour de cassation
de 17h à 19h*



Justice environnementale : le défi de l'effectivité

sous la direction scientifique de

*Madame Béatrice PARANCE, Professeur à UPL, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
Monsieur Gilles LHUILIER, Professeur à l'ENS Rennes, responsable scientifique FMSH Paris*

Année 2020

5 mars 2020

Conférence inaugurale : Mutations environnementales

18 juin 2020

Mutations économiques

24 septembre 2020

Les conséquences sociales des mutations environnementales

5 novembre 2020

Les anciennes techniques procédurales versus nouveaux défis

Année 2021

12 février 2021

Le renouvellement des acteurs et de l'activisme judiciaire

Judith ROCHFELD, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Corinne LEPAGE, Avocate à la Cour

Christian HUGLO, Avocat à la Cour

Marie-José AZAR-BAUD, Maître de conférences à l'Université Paris Sud

Jean-Philippe RIVAUD, Substitut général près la Cour d'appel de Paris

Sandra COSSART, Directrice de Sherpa

11 mars 2021

L'internationalisation et la constitutionnalisation du droit de l'environnement

11 juin 2021

La transnationalisation : les nouveaux fondements du droit de l'environnement ?

16 septembre 2021

L'émergence de nouvelles institutions et procédures

14 octobre 2021

L'effectivité en dehors des prétoires (les entreprises, la finance durable, les villes...)

18 novembre 2021

Conférence de clôture : Les chemins de la construction d'une nouvelle effectivité de la justice environnementale